

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Sigle

INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)

Date de création

1947 sous le sigle INS et devient en 1968 INRS sous l'égide de la Cnamts et il est soumis au contrôle financier de l'État.

Statut

Association de la loi 1901 sans but lucratif, administrée par un conseil d'administration paritaire.

Président

Bernard Salengro

Coordonnées

30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 40 44 30 00
Site : www.inrs.fr

Effectifs

Sept cents personnes réparties sur deux centres et trois sites : Paris, Vandœuvre-lès-Nancy, Neuves-Maisons et qui représentent un potentiel humain marqué par la diversité des métiers et des compétences et par une juste conjugaison des différences.

Budget

78,8 millions d'euros.

Partenariats et activités internationales

S'adapter aux évolutions du monde du travail et rester un Institut de référence ne se conçoit qu'avec une politique d'ouverture :

Sur le plan national avec le monde de la prévention (Cnamts, Cram), mais aussi avec le monde de la recherche : ministère, Inserm, CNRS.

Sur le plan Europe et international, l'INRS a signé plusieurs accords bilatéraux avec l'Allemagne, la Corée, l'Espagne, le Japon, le Sénégal, le Portugal... Il participe à des réseaux de recherche et s'implique en outre dans l'animation de la Commission spéciale de prévention de l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) créée à l'initiative du Bureau international du travail à Genève (BIT).

Activités

L'Institut est un centre de ressources techniques et scientifiques, et il joue un rôle majeur au profit de l'ensemble des salariés par anticipation, sensibilisation et accompagnement.

Par son expertise scientifique et technique, l'INRS assiste la Cnamts et les partenaires sociaux dans l'élaboration et la rédaction de documents techniques de référence pour tous les secteurs professionnels : recommandations, orientations générales ou spécifiques en matière de prévention.

L'INRS synthétise l'ensemble des besoins de prévention exprimés par les Cram pour élaborer des méthodes d'analyse et d'intervention, des produits d'information et de formation. Il mobilise par ailleurs ses capacités scientifiques pour développer des méthodes de prévention applicables en entreprise.

Par voie de convention, l'INRS assure des missions de contrôle et d'expertise au nom du ministère chargé du Travail : contrôle des laboratoires agréés, procédure de mise sur le marché des produits chimiques.

Missions

Quatre modes d'action principaux :

- Une assistance médicale, technique, juridique et documentaire (40 %) assurées par les experts de l'INRS.
- Études et recherche (30 %) pour apporter des solutions pratiques de prévention aux entreprises. Elles sont planifiées sur cinq ans et programmées chaque année.
- Proposition d'une gamme d'activités de formation et des supports (10 %) (stages, enseignement à distance, aides pédagogiques).
- Information (20 %) à base d'édition de brochures, d'affiches, réalisations d'audiovisuels, publication de périodiques, etc.

Douze départements spécialisés

Les compétences scientifiques, techniques et médicales de l'Institut couvrent une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels. Douze départements réunissent des experts de haut niveau :

- Métrologie des polluants
- Ingénierie des procédés
- Polluants et santé
- Ingénierie des équipements de travail
- Épidémiologie en entreprise
- Hommes au travail
- Produits d'information
- Formation
- Documentation
- Risques chimiques et biologiques
- Études et assistance médicale
- Équipement de travail et ergonomie

Les départements développent aussi un mode de travail par projet interdisciplinaire permettant le lien entre les savoirs pratiques et l'utilisateur final : stress, déchets et recyclage, risques routiers, fibres...

